

**PROCES-VERBAL**  
**des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 10 avril 2014**

Sous la Présidence de M. Claude BEBON, Maire

Conseillers élus : 15      en fonction : 15      présents : 15      représentés : -

**Présents :** Mme STURTZER Myriam, M. WENDLING Jean-Paul, Mme LANOIX Gabrielle, adjoints, M. METTER Joseph, Mme DONATI Sabine, M. KLEINCLAUS Marcel, Mme SEIBERT Estelle, M. CELKA Christophe, Mme SIMON Frédérique, M. ROCHE Nicolas, Mme MISSBURGER Coralie, M. SIMON Edmond, M. SCHALCK Marc et Mme MEHL Véronique.

**2014 - 12 : Nomination de Jean Claude WAGNER au titre de maire honoraire de la commune de Dauendorf Neubourg**

Comme annoncé lors de la séance d'installation du Conseil Municipal du 28 mars 2014, le maire propose au Conseil Municipal de faire les démarches nécessaires auprès de la Préfecture, pour que le maire sortant Jean Claude WAGNER soit nommé maire honoraire de notre commune. Il rappelle que Jean Claude WAGNER est entré au Conseil Municipal en 1983, et qu'il a successivement assumé deux mandats comme adjoint au maire de 1983 à 1995 et trois mandats comme maire de 1995 à 2014.

Durant ces 31 années d'engagement, de nombreux projets ont été concrétisés dans différents domaines. Parmi les réalisations à relever la salle Concordia, la Mairie et les deux églises.

Fervent défenseur de l'intercommunalité, il était très engagé comme vice-président fondateur de la Communauté de Communes de la Région de HAGUENAU.

**Le conseil municipal soutient à l'unanimité cette proposition**, et charge le maire de faire les démarches nécessaires auprès de la Préfecture pour obtenir la nomination de Jean Claude WAGNER comme maire honoraire.

**2014 - 13 : Désignation de deux délégués au sein du Comité Directeur du SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs**

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il convient, suite aux récentes élections municipales, de procéder à la désignation de deux délégués qui devront représenter la Commune au sein du Comité Directeur du SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs.

**Le Conseil Municipal, après délibération et vote, désigne les délégués suivants :**

- M. Claude BEBON, Maire, né le 16 juillet 1956, domicilié à Dauendorf, n° 1 impasse des Vergers,
- Mme Gabrielle LANOIX, Adjoint au Maire, née le 23 avril 1953, domiciliée à Neubourg Commune de Dauendorf, n° 26 rue Principale.

**2014 - 14 : Désignation des représentants siégeant aux niveaux local, territorial et global du S.D.E.A.**

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'en prolongement du renouvellement des conseils municipaux de mars 2014, il convient de désigner les représentants siégeant aux niveaux local, territorial et global du S.D.E.A., conformément à ses statuts.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2121-21 ;  
VU les Statuts du SDEA et notamment ses articles 9, 11, 14 et 26 ainsi que son Annexe 2 fixant la représentation de chaque périmètre intégré à un délégué par commune, par tranche de 3000 habitants et par compétence,

**décide de désigner, en application de l'article 11 des Statuts Modifiés du SDEA, les délégués suivants :**

- **pour l'eau potable :** M. Jean-Paul WENDLING, Adjoint au Maire, domicilié à Dauendorf, n° 16 rue de l'Eglise, délégué de la Commune de Dauendorf au sein de la Commission Locale eau potable et des Assemblées Territoriale et Générale du S.D.E.A.
- **pour l'assainissement :** M. Jean-Paul WENDLING, Adjoint au Maire, domicilié à Dauendorf, n° 16 rue de l'Eglise, délégué de la Commune de Dauendorf au sein du Commission Locale assainissement et des Assemblées Territoriale et Générale du S.D.E.A.

**2014 - 15 : Désignation de deux délégués au sein du Comité Directeur du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Moyenne Moder**

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il convient, suite aux récentes élections municipales, de procéder à la désignation de deux délégués qui devront représenter la Commune au sein du Comité Directeur du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Moyenne Moder.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner les délégués suivants :**

- M. Jean-Paul WENDLING, Adjoint au Maire, domicilié à Dauendorf, n° 16 rue de l'Eglise,
- Mme Gabrielle LANOIX, Adjoint au Maire, domiciliée à Neubourg Commune de Dauendorf, n° 26 rue Principale.

**2014 - 16 : Désignation de cinq délégués au sein de la Fédération des Associations de Dauendorf-Neubourg**

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il convient, suite aux récentes élections municipales, de désigner les cinq membres de droit au sein du Comité Directeur de la F.A.D.N.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner les délégués suivants :**

- M. Claude BEBON, Maire,
- Mme Myriam STURTZER, Adjoint au Maire,
- Mme Sabine DONATI, Conseillère municipale,
- M. Marcel KLEINCLAUS, Conseiller municipal,
- M. Marc SCHALCK, Conseiller municipal.

**2014 - 17 : Désignation d'un délégué local au Comité National d'Action Sociale**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que, suite aux élections municipales, il faut procéder à la désignation d'un délégué local du CNAS, dont la durée du mandat est calée sur celle du mandat municipal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner :**

- M. Claude BEBON, Maire, comme délégué représentant le collège des élus.

**2014 - 18 : Composition de la Commission d'Adjudication et d'Appel d'Offres**

Suite au renouvellement des Conseils Municipaux, Monsieur le Maire demande aux Conseillers de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Adjudication et d'Appel d'Offres.

**Après délibération et vote, cette commission est ainsi constituée :**

**PRESIDENT : M. Claude BEBON, Maire**

**TITULAIRES :**

Mme Myriam STURTZER, Adjoint au Maire  
M. Jean-Paul WENDLING, Adjoint au Maire  
Mme Gabrielle LANOIX, Adjoint au Maire

**SUPPLEANTS :**

M. Nicolas ROCHE, Conseiller municipal  
M. Christophe CELKA, Conseiller municipal  
M. Joseph METTER, Conseiller municipal

**2014 - 19 : Constitution des commissions communales**

Suite aux récentes élections municipales, Monsieur le Maire propose aux Conseillers de renouveler les cinq commissions communales, à savoir :

- FINANCES – TRAVAUX – TERRAINS DE FOOTBALL – FETES ET CEREMONIES – JEUNESSE, ECOLES, ASSOCIATIONS ;

et de créer une sixième commission : COMMUNICATION INTERNET ET BULLETIN COMMUNAL.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner les membres suivants :**

**FINANCES :** Mmes Myriam STURTZER, Gabrielle LANOIX et M. Jean-Paul WENDLING, adjoints, M. Nicolas ROCHE, Mme Véronique MEHL et M. Marcel KLEINCLAUS.

**TRAVAUX :** M. Jean-Paul WENDLING et Mme Gabrielle LANOIX, adjoints, MM. Edmond SIMON, Christophe CELKA, Marc SCHALCK et Marcel KLEINCLAUS.

**TERRAINS DE FOOTBALL :** M. Jean-Paul WENDLING, Mme Myriam STURTZER, adjoints, MM. Christophe CELKA, Edmond SIMON, M. Marc SCHALCK et Mme Véronique MEHL.

**FETES ET CEREMONIES :** Mmes Myriam STURTZER, Gabrielle LANOIX, adjoints; Mmes Sabine DONATI, Frédérique SIMON, MM. Marcel KLEINCLAUS et Joseph METTER.

**JEUNESSE, ECOLES, ASSOCIATIONS :** Mmes Myriam STURTZER, Gabrielle LANOIX, adjoints, Mmes Estelle SEIBERT et Frédérique SIMON, M. Nicolas ROCHE, Mmes Coralie MISSBURGER et Véronique MEHL.

**COMMUNICATION INTERNET ET BULLETIN COMMUNAL :** Mme Myriam STURTZER, adjoint, Mme Estelle SEIBERT, M. Nicolas ROCHE, Mmes Coralie MISSBURGER, Sabine DONATI, Frédérique SIMON et M. Marcel KLEINCLAUS.

Les Commissions sont convoquées par le Maire, qui en est le Président de droit.

**2014 - 20 : Constitution du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, présidé par le Maire, comprend des membres élus par le Conseil Municipal et des membres nommés par le Maire.

Il demande aux Conseillers de fixer le nombre de membres du Conseil d'Administration et de procéder à l'élection des membres.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- décide de fixer à 3 le nombre de membres élus et de membres nommés ;
- les membres élus étant les suivants :
  - Mme Myriam STURTZER, Adjoint,
  - Mme Gabrielle LANOIX, Adjoint,
  - Mme Frédérique SIMON, Conseillère municipale.

## **2014 - 21 : Désignation des délégués à l'EPF du département du Bas-Rhin**

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'un Etablissement Public Foncier a été créé par arrêté préfectoral du 10 décembre 2007. Cet établissement est compétent pour réaliser, tant pour lui-même que pour le compte des ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières en application des articles L.221-1 et L.221-2 du Code de l'Urbanisme ou de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement au sens de l'article L.300-1 dudit Code. En tant que membre de cet EPF et suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner nos délégués (un titulaire et un suppléant).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :**

- Monsieur Claude BEBON, Maire, comme délégué titulaire ;
- Madame Gabrielle LANOIX, Adjoint au Maire, comme déléguée suppléante.

## **2014 - 22 : Désignation d'un représentant de la Commune au Comité Local d'Information et de Concertation concernant le Dépôt de Munitions de Neubourg**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le dépôt de munitions de Neubourg, sur la commune de Dauendorf, géré par le 1<sup>er</sup> Régiment du Matériel, est concerné par les dispositions du Code de l'Environnement en matière de prévention des risques technologiques.

Un Comité Local d'Information et de Concertation sera constitué par le Préfet, en application de l'article D.125-29 du même code. Il sera composé de 5 collègues équilibrés :

- Administrations de l'Etat - Collectivités locales - Exploitants - Salariés - Riverains.

Monsieur le Préfet demande à chaque commune concernée, de désigner un représentant au collège « Collectivités locales ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :**

- Mme Gabrielle LANOIX, adjoint, comme représentant de la commune au Comité Local d'Information et de Concertation.

## **2014 - 23 : Désignation d'un correspondant défense**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que, suite au renouvellement du Conseil Municipal en 2014, il convient de désigner parmi les élus un correspondant défense qui constituera un relais d'information sur les questions de défense auprès du conseil municipal et des concitoyens. Pour remplir cette fonction, le correspondant défense bénéficiera d'une information régulière et réactualisée sur les questions de défense. Les correspondants défense sont les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires dans leur commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations Armées-Nation.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- désigne Mme Frédérique SIMON, Conseillère municipale, comme correspondant défense de la commune de Dauendorf-Neubourg.

## **2014 - 24 : Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du 7 avril 2014 de la Direction Générale des Finances Publiques, dont l'objet est la constitution de la nouvelle commission communale des impôts directs à la suite des récentes élections municipales.

Cette commission comprend, outre le Maire qui en assure la présidence, 6 commissaires titulaires et 6 suppléants. Ces membres sont désignés par les soins du Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose les contribuables suivants :**

<b>COMMISSAIRES TITULAIRES :</b>	<b>COMMISSAIRES SUPPLEANTS :</b>
BEBON Claude	SIMON Edmond
STURTZER Myriam	SCHALCK Marc
WENDLING Jean-Paul	MEHL Véronique
LANOIX Gabrielle	MISSBURGER Jean-Claude
METTER Joseph	LUTZ Lydie
DONATI Sabine	SCHOENEL Fabrice
KLEINCLAUS Marcel	STURTZER Pierre
SEIBERT Estelle	LUTZ Bernard
CELKA Christophe	SCHALCK Christian
SIMON Frédérique	KANDEL Dominique
ROCHE Nicolas	OHLMANN Brigitte
KIEFFER Jean-Claude (Uhlwiller)	ACHENDRACHER Jean René (Niederaltorf)

### **2014 - 25 : Marchés Publics : Délégation donnée au Maire par le Conseil Municipal**

Monsieur le Maire Claude BEBON, informe les conseillers que les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ouvrent la possibilité au Conseil municipal de déléguer au Maire, en totalité ou partiellement et sous son contrôle, certaines de ses attributions limitativement énumérées.

Suite à l'installation du nouveau Conseil municipal, Mme Myriam STURTZER, adjoint au maire propose d'habiliter le Maire à prendre en son nom, pour la durée de son mandat, certaines décisions exercées par délégation d'attributions.

Elle propose également, conformément à ce que permettent les articles L. 2122-18 et L. 2122-23 du CGCT, que les attributions déléguées au Maire peuvent faire l'objet d'une subdélégation de fonction aux Adjointes au Maire ou aux conseillers municipaux ayant reçu délégation.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

Le Maire est chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision en matière de marchés publics et d'accords-cadres passés selon une procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics), conformément aux seuils définis par décret, et notamment :

- préparation, passation, exécution et règlement, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- préparation, passation, exécution et règlement de leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et lorsque les avenants n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% ;
- résiliation, pour quelque motif que ce soit, de l'ensemble de ces marchés, et détermination du montant de l'indemnité attribuée, le cas échéant ;
- déclaration sans suite d'une procédure, pour motif d'intérêt général.

### **2014 - 26 : Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes**

VU la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux,  
VU la loi n° 2000-295 du 5 avril 2000 relative à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice,  
VU les articles L.2123-23 et L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- adopte, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, les indemnités de fonction comme suit :

- Indemnité du Maire, M. Claude BEBON : 43% du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique (indice brut 1015) ;
- Indemnité de chacun des trois Adjoints, Mmes Myriam STURTZER et Gabrielle LANOIX, M. Jean-Paul WENDLING : 16.5 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique (indice brut 1015).

Ces indemnités subiront automatiquement les majorations correspondant à toute augmentation de la valeur du point d'indice.

Délibérations rendues exécutoires  
Transmises à la Sous-Préfecture le 11 avril 2014  
Publiées le 11 avril 2014  
Le Maire :

